



COMMUNIQUE DE PRESSE

31 octobre 2013

mobilisation pour accompagner le maintien des activités agricoles en vallée de Chamonix-Mont-Blanc :

une démarche conjointe des élus locaux et de Pascal Payot

« Une réunion a été organisée le 28 octobre entre les élus de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc et Pascal Payot pour étudier les voies de sortie possibles suite à l'impasse et aux entraves rencontrées par l'agriculteur qui l'ont conduit à se séparer de son troupeau de chèvres en septembre.

Compte tenu des contraintes de voisinage, d'urbanisme et d'enclavement du site, il est admis par tous que la localisation actuelle de la ferme ne permet pas d'envisager une exploitation viable et de garantir un accès durable et suffisant aux pâtures nécessaires pour l'alimentation du bétail.

Sur la base de ce constat, la vente du bâtiment siège de l'exploitation est en cours, celle-ci permettant également de relâcher la pression financière exercée sur l'exploitant.

Les élus de la vallée s'engagent à **étudier sans tarder la voie d'une relocalisation de l'exploitation sur un site plus adapté** et disposant des surfaces de pâturages suffisantes, dans la conformité avec les documents d'urbanisme existants.

Il est également admis, sur proposition de Pascal Payot, que la future exploitation sera fondée sur un troupeau de taille supérieure à celui auparavant concerné, **gage d'une viabilité économique plus certaine.**

Les élus de la vallée entreprennent cette mobilisation afin de **contribuer de manière déterminée à la préservation d'activités agricoles sur le sol de la vallée, sachant que cette sauvegarde fait partie des enjeux importants** identifiés par les acteurs locaux et répond à une demande forte des populations.

En plein accord avec Pascal Payot, il est ainsi décidé de se rapprocher des acteurs concernés par ce sujet, notamment la S.I.C.A. (société d'intérêt collectif agricole) et l' A.F.P. (Association Foncière Pastorale) de la Vallée de Chamonix qui sont en mesure d'appuyer la démarche.

Une fois le site identifié, les conditions d'occupation de celui-ci dans le cadre d'une affectation agricole seront précisées pour permettre une exploitation agricole durable ».

Les élus de la CCVCMB et Pascal Payot, exploitant agricole